

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA SALVETAT ST-GILLES DU 21 JANVIER 2002

L'an deux mille un, le dix-sept décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, commune de LA SALVETAT ST-GILLES, sous la présidence de Monsieur Philippe DAUVEL, Maire.

Date de la convocation : Le 15 Janvier 2001

Présents : Mesdames et Messieurs CHAGNIOT - LADOUCE – ANCELIN - VACHER – CARIVEN - PROUDHOM - SOUQUET - LANGOT - THEOLAS - GIMBRE – LASCROUX - BORDENAVE - LATOUR - PATTI – MASSE – BISSO – ASTRUC - FALIERES – JALLAIS - GARDELLE – COULOUMIERS– ANDRAU

Absents excusés : Mesdames et Messieurs LUFEAUX – CORBARIEU – SOULIE – RAFFIER – DURON – JOUANDANNE.

Procurations :

Mme LUFEAUX donne procuration à MME CARIVEN

Mr CORBARIEU donne procuration à Mr ANCELIN

Mr RAFFIER donne procuration à MME VACHER

Mme JOUANDANNE donne procuration à Mme ANDRAU

Secrétaire : Mme PROUDHOM

Monsieur le Maire fait l'appel de l'ensemble des Conseillers Municipaux, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte après avoir formulé les vœux de bonne année à l'ensemble des personnes présentes.

1/ Adoption du procès verbal de la séance du 17 décembre 2001 :

Monsieur le Maire demande si des observations sont à relever sur le compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2001. Il est à remarquer que le vote du procès verbal du 25 octobre fait état de six abstentions et 23 votes pour.

Sur le procès verbal du 17 décembre, Monsieur LANGOT tient à apporter les modifications suivantes :

Suite aux différentes remarques de Madame GARDELLE et plus particulièrement celle concernant la suppression de l'exonération de la taxe foncière des deux premières annuités faisant suite à la construction d'une habitation principale sur la commune de la Salvetat-Saint-Gilles, Monsieur LANGOT rappelle que cette disposition a été abrogée à la suite d'un vote du Conseil Municipal en date du 8 février 2000. A l'époque Madame GARDELLE appartenait au groupe majoritaire au sein de ce Conseil Municipal, et Monsieur LANGOT était parmi le public assistant aux débats de ce Conseil.

Une modification est apportée sur le point du 8.5 : à la place de Monsieur JALLAIS nommé deux fois, il faut lire Madame FALIERES.

Au point 16, Monsieur le Maire précise que l'agent des impôts percevra de 500 frs par prestation, soit 1000 frs pour les deux permanences.

Madame GARDELLE rappelle qu'elle a simplement affirmé à propos de cet agent que c'est son métier.

Monsieur ASTRUC s'étonne que les questions écrites ne figurent pas dans le compte rendu. Sur ce, le procès verbal est adopté à la majorité.

Madame FALIERES souhaite faire une intervention sur les délais de convocation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est maître de l'ordre du jour et que l'intervention de Madame FALIERES pourra être faite en fin de séance.

2/ Appel d'offres urbanisation RD 65 :

Monsieur Le Maire rappelle que nous avons lancé l'appel d'offres pour l'urbanisation de la RD 65 et la création de bassins de rétention des eaux pluviales pour un estimatif DDE sur deux rubriques :

1 – urbanisation :	673 976 euros HT
2 – création de bassins de rétention :	107 976 euros HT

soit un montant total de 781 952 euros HT.

Le résultat des offres déposées le 4 janvier en Mairie, donne les éléments suivants : dix entreprises ont fait parvenir leurs offres et la commission d'ouverture des plis, qui s'est réunie le 7 janvier, a analysé les offres suivantes :

N° ORDRE	Candidats	Montant en euros (HT)	Montant en euros (TTC)
1	EUROVIA MIDI PYRENEES	564 817,43	675 521,65
2	SOGEBA PAU	775 403,00	927 381,99
3	SCREG SO	594 899,76	711 500,11
4	SA RIGAL GRAULHET	567 774,76	679 058,61
5	SCR ROUTES DU MIDI	625 700,00	748 338,16
6	RAZEL/LHERM MIDI PYRENEES BTP	578 386,70	691 750,49
7	COLAS MIDI PYRENEES	655 302,30	783 741,55
8	ETT	742 851,66	888 450,58
9	EPTR	510 912,75	611 051,65
10	MALET	577 149,29	690 270,55

La commission, compte tenu des premiers éléments, a proposé de retenir la Société EPTR pour un montant global de 510 912,75 euros HT, soit 611 051,65 euros TTC.

La commission s'est réunie à nouveau le 14 janvier 2002 et a confirmé, après analyse, que c'est bien l'entreprise EPTR qui est la moins distante pour un montant de 510 342,75 euros HT, soit 610 369,92 euros TTC.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de signer le marché avec l'entreprise EPTR pour un montant de 610 369,92 euros TTC, soit 4 003 764,10 F TTC.

Madame COULOUMIERS souhaite avoir des précisions sur les 25% de différence entre l'entreprise attributaire et l'estimatif DDE. Monsieur le Maire explique que compte tenu du marché des travaux routiers, il y a eu un affaissement des prix dû à des plans de charge allégés dont les collectivités profitent. Ce phénomène c'est d'ailleurs produit sur la part départementale de la RD 65. Monsieur le Maire, à la demande de Madame COULOUMIERS, explique la différence de prix de l'entreprise EPTR entre la première et la deuxième offre.

Ensuite Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Abstention : 7 (M. ASTRUC, Mme FALIERES, M. JALLAIS, Mme GARDELLE, Mme COULOUMIERS, Mme ANDRAU, Mme JOUANDANNE (VP).

Pour : 19.

3/ SMEPE – Modification du périmètre :

Monsieur ANCELIN présente le rapport suivant :

24 communes de la Haute Garonne (ANAN, AURIBAIL, AUZAS, CAMBIAC, CIERP GAUD, GUGURON, FRANCON, LANDORTHE, LE FALGA, LEVIGNAC, MELLES, MERVILLA, MONTRABE, NOGARET, PRESERVILLE, RIEUMAJOU, SAINT HILAIRE, SAINT JEAN L'HERM, SAINT JULIA, SAINT PIERRE, SEILH, TARABEL, VALLESVILLES, VENDINES) ont demandé leur adhésion au Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'environnement et que la commune de SAINT FRAJOU souhaite son retrait.

Cette modification du périmètre du SMEPE a été approuvée à l'unanimité lors de son Assemblée Générale le 26 novembre 2001.

Il convient, en vertu de l'article 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, que chaque commune membre se prononce sur l'admission et le retrait des communes ci-dessus indiquées.

Monsieur le Maire prend la parole et propose de délibérer sur la modification du périmètre SMPE.

Monsieur ASTRUC demande quel est le coût pour la commune.

Monsieur ANCELIN lui répond huit centimes d'euros par habitant, par ailleurs, cet organisme est financé par le Conseil Général.

Il rappelle aussi que le but du SMPE a une vocation pédagogique dans le domaine de l'environnement.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Abstention : 7 (M. ASTRUC, Mme FALIERES, M. JALLAIS, Mme GARDELLE, Mme COULOUMIERS, Mme ANDRAU, Mme JOUANDANNE (VP)).

Pour : 19.

4/ SDEHG :

4/1 - Enfouissement des réseaux d'éclairage de la RD 65 :

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de ses compétences statutaires le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne a étudié les travaux d'éclairage public RD 65 lieudit « l'Apouticayre » comprenant :

- création de deux commandes triphasées sur les deux nouveaux postes P7 Poncet et Apouticayre (collège).
- mise en place de 57 points lumineux type routier sur mâts de 9 ou 10 mètres de hauteur laqués blanc.
- construction d'un réseau d'éclairage d'une longueur de 1800 mètres.

Le coût total du projet est estimé à 120 876 euros TTC (792 897,94 F).

Le SDEHG sera attributaire du FCTVA et sollicitera du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune sera au plus égale à 31 610 euros (207 346 F).

Monsieur le Maire propose de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Abstention : 7 (M. ASTRUC, Mme FALIERES, M. JALLAIS, Mme GARDELLE, Mme COULOUMIERS, Mme ANDRAU, Mme JOUANDANNE (VP).

Pour : 19.

4/2 – Mise en place de feux tricolores au droit de certains carrefours sur la RD 65 et la RD 82 :

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne a étudié les travaux de mise en place de feux tricolores au droit de trois carrefours comprenant :

Sur le RD 82, Avenue des Pyrénées/Impasse des hirondelles :

- mise en place d'une armoire de commande équipée d'un contrôleur 5 lignes
- mise en place de 3 poteaux de 3,5 mètres équipés chacun d'une lanterne 3 feux de diamètre 200 mm, de répétiteur véhicule, d'une lanterne piétons, d'un bouton d'appel piétons et d'un radar de détection.
- mise en place de 2 potelets piétons supportant un bouton d'appel piétons et d'une lanterne piétons.

Sur la RD , Avenue de Gascogne/Chemin du Cérézou/Stade :

- mise en place d'une armoire équipée de commande d'un contrôleur 12 lignes.
- mise en place de 6 poteaux de 3,5 mètres équipés chacun d'une lanterne 3 feux de diamètre 200 mm, de répétiteur véhicule, d'une lanterne piétons, d'un bouton d'appel piétons et d'un radar de détection.
- mise en place de 3 potelets piétons supportant un bouton d'appel piétons et d'une lanterne piétons.

- mise en place d'une potence avec une avancée de 4 mètres supportant une lanterne 3 feux de diamètre 300mm, une lanterne 3 feux de diamètre 200m, un répétiteur véhicule, une lanterne piétons, un bouton d'appel piétons et un radar de détection.

Sur la RD 65, Avenue de Gascogne/Impasse des Catalpas :

- mise en place d'une armoire équipée de commande d'un contrôleur 5 lignes
- mise en place de 3 poteaux de 3,5 mètres équipés chacun d'une lanterne 3 feux de diamètre 200 mm, de répétiteur véhicule, d'une lanterne piétons, d'un bouton d'appel piétons et d'un radar de détection.
- mise en place de 2 potelets piétons supportant un bouton d'appel piétons et d'une lanterne piétons.

Le coût total de ce projet est estimé à 144 325 euros TTC (946 716,96 F).

Le SDEHG sera attributaire du FCTVA.

Compte tenu de la participation du SDEHG, la contribution de la commune sera au plus égale à 62 066 euros (407 128F).

Monsieur le Maire propose de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Madame FALIERES estime que cela fait beaucoup d'argent dépensé depuis l'arrivée de la nouvelle municipalité.

Madame ANDRAU souhaite faire le point sur l'ensemble des demandes de subventions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Abstention : 7 (M. ASTRUC, Mme FALIERES, M. JALLAIS, Mme GARDELLE, Mme COULOUMIERS, Mme ANDRAU, Mme JOUANDANNE (VP).

Pour : 19.

Entrée de Monsieur CHAGNIOT.

4/3 – Convention de prêts SDEHG :

4/3/1 - Participation à des charges d'emprunt pour éclairage public Avenue des hospitaliers :

Monsieur le Maire informe que le Crédit Local de France accorde au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne un prêt au taux variable, à l'Euribor annuel + 0,06% amortissable en 12 ans et sur lequel une part de 2 571,81 euros a été réservée pour les travaux d'éclairage public entre l'avenue des Hospitaliers et l'avenue Saint Exupéry (ZAC des Hospitaliers) demandés par la commune.

Monsieur le Maire propose de garantir au Syndicat pendant 12 ans, une participation annuelle couvrant l'annuité.

Pour le premier versement, l'annuité sera de 262,39 euros, elle sera recalculée tous les ans, à la date de révision du taux par le Crédit Local de France en fonction de l'Euribor annuel.

Le SDEHG serait attributaire du FCTVA.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de verser tous les ans pendant douze ans et à partir de 2002 au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne les annuités découlant de ce prêt.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Abstention : 7 (M. ASTRUC, Mme FALIERES, M. JALLAIS, Mme GARDELLE, Mme COULOUMIERS, Mme ANDRAU, Mme JOUANDANNE (VP).

Pour : 20.

4/3/2 - Participation à des charges d'emprunt pour éclairage public Avenue des Capitouls :

Monsieur le Maire informe que le Crédit Local de France accorde au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne un prêt au taux variable, à l'Euribor annuel + 0,06% amortissable en 12 ans et sur lequel une part de 6 219,92 euros a été réservée pour les travaux d'éclairage public lié à l'urbanisation de l'avenue des Capitouls (RD 82) demandés par la commune.

Monsieur le Maire propose de garantir au Syndicat pendant 12 ans, une participation annuelle couvrant l'annuité.

Pour le premier versement, l'annuité sera de 634,59 euros, elle sera recalculée tous les ans, à la date de révision du taux par le Crédit Local de France en fonction de l'Euribor annuel.

Le SDEHG serait attributaire du FCTVA.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de verser tous les ans pendant douze ans et à partir de 2002 au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne les annuités découlant de ce prêt.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Abstention : 7 (M. ASTRUC, Mme FALIERES, M. JALLAIS, Mme GARDELLE, Mme COULOUMIERS, Mme ANDRAU, Mme JOUANDANNE (VP)).

Pour : 20.

4/3/3 – TAURE : emprunt pour éclairage du parc d'activité de Taure :

Monsieur le Maire informe que le Crédit Local de France accorde au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne un prêt au taux variable, à l'Euribor annuel + 0,06 % amortissable en 12 ans et sur lequel une part de 4 779,28 € a été réservée pour les travaux d'éclairage public du parc d'activités de Taure (2^{ème} tranche) demandés par la commune.

Monsieur le Maire propose de garantir au Syndicat pendant 12 ans une participation annuelle couvrant l'annuité.

Pour le premier versement l'annuité sera de 487,61 €, elle sera recalculée tous les ans à la date de révision du taux par le Crédit Local de France en fonction de l'Euribor annuel.

Le SDEHG serait attributaire du FCTVA.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de verser tous les ans pendant 12 ans et à partir de 2002 au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne les annuités découlant de ce prêt.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Abstention : 7 (Mr ASTRUC, Mme FALIERES, Mr JALLAIS, Mme GARDELLE, Mme COULOUMIERS, Mme ANDRAU, Mme JOUANDANNE (VP)).

Pour : 20.

4/3/4 - TAURE : emprunt pour alimentation du parc d'activités de Taure :

Monsieur le Maire informe que le Crédit Local de France accorde au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne un prêt au taux variable, à l'Euribor annuel + 0,06 % amortissable en 12 ans et sur lequel une part de 9 253,96 € a été réservée pour les travaux d'alimentation basse tension du parc d'activités de Taure (2^{ème} tranche) demandés par la commune.

Monsieur le Maire propose de garantir au Syndicat pendant 12 ans une participation annuelle couvrant l'annuité.

Pour le premier versement l'annuité sera de 944,14 €, elle sera recalculée tous les ans à la date de révision du taux par le Crédit Local de France en fonction de l'Euribor annuel.

Le SDEHG serait attributaire du FCTVA.

Monsieur le Maire vous demande l'autorisation de verser tous les ans pendant 12 ans et à partir de 2002 au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne les annuités découlant de ce prêt.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Abstention : 7 (Mr ASTRUC, Mme FALIERES, Mr JALLAIS, Mme GARDELLE, Mme COULOUMIERS, Mme ANDRAU, Mme JOUANDANNE (VP)).

Pour : 20.

5/ Convention France Télécom pour enfouissement des réseaux :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer une convention avec France Télécom pour l'opération suivante :

- la création d'un réseau souterrain sur une longueur de 2220 mètres comprenant notamment la fouille, l'ouvrage d'infrastructure, remblaiement de la fouille, réfection de surface.
- La dépose de 2360 mètres de câbles.
- La pose de 2790 mètres de câbles.
- La dépose de 52 poteaux.
- La reprise de 38 branchements existants.

Le montant des travaux prévus ; la main d'œuvre des travaux (câblage et génie civil), des fournitures de matériel, de la surveillance et de la vérification des travaux, suivant le devis en date du 11/01/2002 s'élève à 127 509,88 Euros hors taxes (836409,98 F HT).

La Mairie de La Salvetat Saint Gilles après délibération favorable du Conseil Municipal concernant ce projet, prendrait à sa charge 65 % du coût des travaux : soit 82 881,42 Euros hors taxes (543 666,48 F HT).

France Télécom prend à sa charge 35 % du coût des travaux : soit 44 628,46 Euros hors taxes (292 743,51 F HT) et en sa qualité de maître d'ouvrage réglera la T.V.A. due sur l'ensemble des travaux.

La Mairie versera à France Télécom une avance de 20 % du montant total des travaux, correspondant aux opérations préparatoires à l'exécution des travaux, soit 25 501,97 Euros (167 281,96 F) à la signature de la convention. Les travaux ne débiteront qu'à compter de ce versement sur le compte indiqué ci-dessous. Le solde des travaux, soit 57 379,45 Euros (376 384,52 F HT) représentant 45 % du montant total hors taxes sera versé à la réception des travaux.

Sur cette part de 65 % nous avons la possibilité de demander une subvention auprès du Conseil Général en conséquence, je vous demande donc :

- 1/ l'autorisation de signer cette convention avec France Télécom.
- 2/ de déposer auprès du Conseil Général une demande de subvention la plus élevée possible.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Abstention : 7 (Mr ASTRUC, Mme FALIERES, Mr JALLAIS, Mme GARDELLE, Mme COULOUMIERS, Mme ANDRAU, Mme JOUANDANNE (VP)).

Pour : 20.

6/ Demande de subvention Etat :

Madame VACHER présente le rapport suivant :

Nous avons souhaité, en concertation avec les enseignants, procéder au changement des jeux de cour sur l'ensemble des groupes scolaires de la ville.

Il s'agit de pourvoir en équipements certaines écoles dépourvues de jeux. Nous déposerons une demande de subvention de façon à limiter la participation financière de la commune.

Monsieur le Maire demande de m'autoriser à solliciter auprès de l'Etat (enveloppe parlementaire) la subvention la plus élevée possible et par la même occasion de solliciter auprès du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Abstention : 8 (Mr ASTRUC, Mr DURON (VP), Mme FALIERES, Mr JALLAIS, Mme GARDELLE, Mme COULOUMIERS, Mme ANDRAU, Mme JOUANDANNE (VP)).

Pour : 20.

7/ Demandes de subventions auprès du Conseil Général.

7/1 - Urbanisation RD 65 :

Monsieur le Maire l'autorisation de déposer auprès du Conseil Général un dossier de demande de subvention la plus élevée possible pour l'urbanisation de la RD 65 pour un montant de 510 342,75 €HT.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Abstention : 7 (Mr ASTRUC, Mme FALIERES, Mr JALLAIS, Mme GARDELLE, Mme COULOUMIERS, Mme ANDRAU, Mme JOUANDANNE (VP)).

Pour : 20.

7/2 - Aménagements urbains :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer auprès du Conseil Général un dossier de demande de subvention la plus élevée possible pour l'opération suivante :

- Mise en place de bancs pour un montant de 2 410,22 €HT
- Mise en place de potelets sur l'impasse du Tourmalet pour un montant de 2 712,30 € HT
- Entourage par clôture bois de la place du Tourmalet et de la place du Salat pour un montant de 13 880,26 €

Soit un global de 19 002, 78 € HT pour l'opération en question (22 727,32 € TTC soit 149 081,45 F TTC).

Madame COULOUMIERS souhaite savoir pourquoi on isole la place des Paradets. Monsieur CHAGNIOT répond pour éviter les rodéos de voitures volées.

Madame FALIERES s'étonne que l'on ait pas voté les dépenses d'investissements. Monsieur le Maire répond que ce point a été évoqué lors de la séance du 17 décembre.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Abstention : 7 (Mr ASTRUC, Mme FALIERES, Mr JALLAIS, Mme GARDELLE, Mme COULOUMIERS, Mme ANDRAU, Mme JOUANDANNE (VP)).

Pour : 20.

7/3 - Travaux extension Mairie :

Monsieur le Maire rappelle qu'afin d'améliorer les conditions d'accueil des administrés et les conditions de travail des agents, il s'est avéré nécessaire de modifier l'accueil au rez-de-chaussée, et de créer un bureau supplémentaire à l'étage.

Le montant du projet, compte tenu des travaux de cloisonnement, vitrage, mise en place d'une double porte électrique, câblage, s'élève à 21 735,56 €HT soit 25 995,72 €TTC (17 052,81 F TTC).

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer auprès du Conseil Général un dossier de demande de subvention la plus élevée possible.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Abstention : 7 (Mr ASTRUC, Mme FALIERES, Mr JALLAIS, Mme GARDELLE, Mme COULOUMIERS, Mme ANDRAU, Mme JOUANDANNE (VP)).

Pour : 20.

7/4 - Acquisition de matériel restaurant scolaire :

Afin de répondre à une demande des services vétérinaires, nous avons procédé à l'acquisition de matériel pour le restaurant scolaire de Condorcet (tables, rayonnages, containers) pour un montant de 1 910,10 €HT soit 2 284,47 €TTC (14 985,14 F TTC).

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer auprès du Conseil Général un dossier de demande de subvention la plus élevée possible.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Abstention : 7 (Mr ASTRUC, Mme FALIERES, Mr JALLAIS, Mme GARDELLE, Mme COULOUMIERS, Mme ANDRAU, Mme JOUANDANNE (VP)).

Pour : 20.

7/5 - Acquisition de matériel crèche familiale :

Afin de procéder à l'équipement de matériel de puériculture pour la crèche familiale « La Farandole », nous avons procédé à un certain nombre d'acquisitions (lits, matelas, siège-autos, ombrelles, rehausseurs) pour un montant total de 1 814,45 €HT soit 2 170,08 €TTC (11 902 F HT soit 14 234,79 F TTC).

Madame GARDELLE souhaite savoir à quoi servent les sièges auto.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de sièges attribués aux assistantes maternelles, lorsqu'elles se déplacent avec l'enfant dont elles ont la garde.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer auprès du Conseil Général un dossier de demande de subvention la plus élevée possible.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Abstention : 7 (Mr ASTRUC, Mme FALIERES, Mr JALLAIS, Mme GARDELLE, Mme COULOUMIERS, Mme ANDRAU, Mme JOUANDANNE (VP)).

Pour : 20.

7/6 - Travaux écoles Marie Curie et Condorcet :

Nous avons procédé à des travaux consistant en :

- Ecole Marie Curie – toilettes
mise en place d'une ventilation forcée dans imposte de porte pour l'aération du bloc sanitaire
- Ecole Condorcet
travaux de mise en sécurité sur des portes aluminium, freins donnant sur l'extérieur pour un montant total de 2 378,20 €HT soit 2 844,33 €TTC (18 657,60 F TTC).

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer auprès du Conseil Général un dossier de demande de subvention la plus élevée possible.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Abstention : 7 (Mr ASTRUC, Mme FALIERES, Mr JALLAIS, Mme GARDELLE, Mme COULOUMIERS, Mme ANDRAU, Mme JOUANDANNE (VP)).

Pour : 20.

7/7 - Réfection du chauffage école Condorcet :

Nous avons procédé à la pose de 6 radiateurs à l'école Condorcet pour un montant de 3 889,42 €HT (soit 4 651,74 €TTC (30 513,41 F TTC)).

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer auprès du Conseil Général un dossier de demande de subvention la plus élevée possible.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Abstention : 7 (Mr ASTRUC, Mme FALIERES, Mr JALLAIS, Mme GARDELLE, Mme COULOUMIERS, Mme ANDRAU, Mme JOUANDANNE (VP)).

Pour : 20.

8/ Attribution d'indemnités pour astreintes :

Afin de permettre à certains agents placés en astreinte le week-end, dans l'hypothèse d'une urgence, Monsieur le Maire demande l'autorisation de pouvoir leur verser les indemnités d'astreinte conformément au décret 773 du 30 juillet 1969 dont les montants sont les suivants :

Nuits autres que celles du samedi et du dimanche de 18 h à 8 h	52,00 F	7,93 €
Nuit du samedi 12 h au dimanche 8 h	146,00 F	22,26 €
Journée du samedi 8 h au dimanche 8 h	195,00 F	29,73 €
Journée du dimanche 8 h au lundi 8 h	247,00 F	37,65 €
Week-end du vendredi 18 h au lundi 8 h	247,00 F	37,65 €
Jour férié et nuit suivante de 8 h au lendemain 8 h	247,00 F	37,65 €

Madame COULOUMIERS souhaite savoir si cela existait auparavant ou s'il s'agit d'une nouvelle mesure.

Madame ANDRAU souligne qu'elle avait souhaité que cette mesure soit prise lorsqu'elle était en responsabilité et que c'est une procédure qui est inscrite dans le statut des fonctionnaires.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Abstention : 7 (Mr ASTRUC, Mme FALIRERS, Mr JALLAIS, Mme GARDELLE, Mme COULOUMIERS, Mme ANDRAU, Mme JOUANDANNE (VP)).

Pour : 21.

9/ Nomination d'un Conseiller Municipal de défense :

Monsieur le Préfet de la Haute Garonne nous informe que le gouvernement a décidé d'entreprendre une série d'actions destinées à renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, par le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne qui en sera un vecteur fondamental.

Ces actions doivent s'appuyer sur une dimension locale forte. Le gouvernement souhaite donc que soit instaurée, au sein de chaque conseil municipal, une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense. Ce conseiller aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière, et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de traiter des questions relatives au recensement.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur ANCELIN, et après observations, propose de passer au vote.

Abstention : 6 (Mme FALIERES, Mr JALLAIS, Mme GARDELLE, Mme COULOUMIERS, Mme ANDRAU, Mme JOUANDANNE (VP)).

Pour : 21.

10/ Décisions modificatives :

Monsieur LADOUCE présente les propositions de virements de crédits suivants :

10/1 – Ville :

compte 011 : charges à caractère général : - 320 000 F

compte 65

article 6554 : contribution aux organismes de regroupement : + 320 000 F

10/2 – Taure :

compte 66 + 32 268,71 F

compte 72 + 32 268,71 F

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Abstention : 7 (Mr ASTRUC, Mme FALIERES, Mr JALLAIS, Mme GARDELLE, Mme COULOUMIERS, Mme ANDRAU, Mme JOUANDANNE (VP)).

Pour : 20.

11/ Autorisation d'ester en Justice :

Dans l'affaire qui nous oppose à Nicole MONTE épouse PLEGAT, concernant la servitude de passage au droit de la parcelle AM 157 et 229 (accès à la Maison des Associations), je vous demande l'autorisation de désigner un avocat susceptible de nous défendre auprès du Tribunal de Grande Instance, Madame MONTE Nicole épouse PLEGAT ayant assigné la commune dans cette affaire devant le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE.

L'avocat que je vous propose de désigner est Maître BOUYSSOU.

Madame COULOUMIERS souhaite savoir au juste quel est le problème soulevé.

Monsieur le Maire répond que la personne en question ne souhaite plus que les usagers de la maison de l'emploi ainsi que les enfants du centre aéré utilisent le passage situé sur cette servitude au droit de son habitation. Cette personne conteste cette servitude et donc nous a attaqué devant le Tribunal de Grande Instance de Toulouse.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Abstention : 7 (Mr ASTRUC, Mme FALIERERS, Mr JALLAIS, Mme GARDELLE, Mme COULOUMIERS, Mme ANDRAU, Mme JOUANDANNE (VP)).

Pour : 21.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame FALIERES.

Celle-ci, au nom de la minorité, rappelle le sens du vote par abstention fait sur l'ensemble des dossiers présentés, par les élus de l'opposition.

Il s'agit de manifester son opposition au fait que le délai de convocation n'a pas été respecté.

Une demande de report du Conseil Municipal a été demandé pour permettre à l'opposition de présenter des questions écrites. Celle-ci n'a pas été refusée.

Madame GARDELLE insiste sur le fait qu'au cours de cette séance présente, Monsieur le Maire a refusé la prise de parole demandée par Madame FALIERES.

Madame FALIERES demande un rappel au règlement et que son intervention soit inscrite.

Monsieur le Maire précise que le courrier a été distribué par un employé municipal le mardi 15 janvier à 16 heures, à seule fin de permettre aux élus de prendre leurs dispositions. Ce pli a d'ailleurs été remis en main propre à Monsieur DURON.

En tout état de cause, dorénavant les convocations seront acheminées par la poste.

Sur ce, la séance est levée à 22h35.